

# Courses sur Route saison 2015

## Classes, numéros et couleurs des disques.

<i>Classes</i>	<i>COUREUR ADMIS</i>	<i>NUMEROS DE COURSE</i>	<i>COULEURS FOND - CHIFFRES</i>	<i>PROMOTION</i>
----------------	--------------------------	------------------------------	-------------------------------------	------------------

### Classes F.M.B.

<b>"Petites cylindrées"</b>				
POCKET BIKE	JUN+IINT	01 tot 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 tot 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 tot 50	jaune – noirs	non

### Classes Solo

BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	IINT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
MONOBIKE 450	JUN+IINT	01 à 99	blanc – noir	oui
MONOBIKE 650	JUN+IINT	101 à 199	jaune – noir	oui
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateurs	Correspondant à la classe du coureur	<b>non</b>
MOTO3	JUN	à partir de 01	blanc - noirs	oui

### Classes F.I.M./ U.E.M.

<b>CLASSES</b>	<b>COUREURS ADMIS</b>	<b>NUMEROS DE COURSE</b>	<b>COULEURS FOND - CHIFFRES</b>
125cc	INT	à partir de 01	noir – blancs
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
<b>Dragster</b>	<b>J+I</b>	<b>à partir de 01</b>	<b>noir – blancs</b>

### Coupes des marques :

En 2015 une coupe de marque Supertwins sera organisée. Cette catégorie sera subdivisée en 3 classes, Supertwins (jusqu'à 1200cc), Supertwin light ((jusqu'à 800cc) et Bears (British European American Race Series). Il y y aura une licence unique et le promoteur répartira les classes en fonction du type de machine. Plus d'info et inscriptions via <http://www.trofeosupertwins.be> ou <http://www.bearsracing.be>.

## Aperçu des principales modifications en 2015:

Les principaux changements sont les suivants:

### Règlement sportif

- **Séances d'essai** : les coureurs doivent obligatoirement suivre un véhicule officielle lors de la 1<sup>ère</sup> séance pendant 2 tours – fait partie de la séance d'essai, intégrés dans la durée prévue pour la séance d'essai.
- **Interruption de course – nouveau départ** : si moins de 3 tours sont effectués un nouveau départ sera donné. Le nombre de tours est égal à 2/3 de la distance à parcourir, la grille de départ est identique. Si au moins 3 tours sont effectués, un nouveau départ sera donné. Le nombre de tours est égal à maximum 2/3 de la distance à parcourir avec un minimum de 5 tours. Les positions sur la grille seront basées sur l'ordre d'arrivée de la première course. Le classement final de la course sera établi selon la position lors de la dernière partie de la course. Les coureurs pourront effectuer des interventions aux motos dans la voie des stands vu qu'il s'agit d'une nouvelle course.
- **Championnat de Belgique Supersport (Inter et Junior), Superbike (Inter et Junior) et Side-car (F1 & F2)** : les points pour le championnat sont uniquement réservées aux pilotes détenteur d'une licence FMB. Les passagers ne devront pas être en possession d'une licence FMB.
- **125cc** Suppression de la classe 125cc à partir de 2016
- Des modifications supplémentaires pourront encore être effectuées dans le cadre de l'harmonisation du règlement FMB et le règlement de la KNMV

### Règlement technique

- 125cc à séparer du règlement Moto3

## BeNeCup 2015 – collaboration KNMV

Après qu'en juin dernier, une coopération étendue entre la KNMV et la FMB ait été annoncée dans le domaine des courses sur route, les deux fédérations ont concrétisé cet accord. A partir de 2015, un championnat commun sera organisé : le BeNeCup

- La BeNeCup se déroulera dans les classes Supersport Inter, Superbike Inter et side-cars. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique et les participants de tous les pays des points pour l'ONK (Championnat Néerlandais Open)
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes
- Le calendrier est composé de dix événements qui compteront tous pour la BeneCup et pour le Championnat de Belgique. La classe sidecar sera au programme de huit épreuves. Ils ne sont pas prévus ni à Ostende ni à Zandvoort.
- Les frais d'inscription pour tous les circuits routiers a été fixé à € 180 maximum par coureur et pour deux courses

## Championnat Moto3– collaboration DMSB

Un accord de collaboration a été conclu avec la DMSB par lequel toutes les épreuves de l'IDM Moto3 compteront pour le Championnat de Belgique Moto3 sauf l'épreuve à Zolder vu l'âge minimale légale (à partir de 14 ans). Plus d'info (calendrier et règlement technique) sera publié ultérieurement.

## Assurance licenciés Courses sur Route (rappel)

Depuis 2011 tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves FMB en Belgique **et à l'étranger**
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger organisées sous l'égide d'une Fédération reconnue par la FIM.
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique **et à l'étranger**
- 24 heures sur 24 (également en cas d'accident sur la voie publique)

## Procédure attribution des numéros de course

Les numéros de course de **2014** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2015**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

**Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2014, il devra payer sa licence avant le 15 février 2015. A partir du 16 février 2015 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2014 avant le 15 février 2015.**

## Session de formation 2015 – Circuit Mettet

**Qui** : les pilotes qui sollicitent une licence en 2015 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui ne figure pas dans un des classements du Championnat de Belgique des cinq dernières années (2010, 2011, 2012, 2013, 2014) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique

**Date** : le samedi 28 mars 2015 (de 9h00 à 18h00).

**Lieu** : circuit de Mettet

**Coût** : Un supplément de **150,00 €** sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

**Programme** : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures.

Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

**Limite de bruit** : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de **95 DbA**. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

Les coureurs ayant déjà suivi une session théorique, ne devront payer que 100,00 € au lieu de 150,00 €

## Questionnaire : obligatoire pour tous les coureurs

Afin de rappeler les aspects de sécurité aux coureurs (signification des drapeaux, procédure de départ, neutralisation de la course,...), le groupe de travail FMB de Courses sur Route a décidé d'établir un questionnaire que les candidats licenciés sont obligés de retourner dûment complété à leur Fédération Affiliée respective (VMBB ou FMWB) avec les formulaires de demande de licence. Le Groupe de travail Courses sur Route de la FMB jugera, en fonction des résultats obtenus, si une licence 2015 pourra être délivrée.

## Promotion coureurs 2014

Monobike 450: Promotion facultative: aucune (à supprimer: Stijn Werbrouck)

Monobike 650: Promotion obligatoire: Jens Hofman

Supersport Juniors:

Promotion obligatoire (140 points): : Yan Ancia - Davy Mispelon - Kevin De Frenne - Patrick Marey ;

Promotion facultative (70 points): : Geoffrey Vandecandelaere - Christoph Cornette - Marty Debruyne - Didier Mention

Superbike Juniors:

Promotion obligatoire (175 points): : Lambert Berrewaerts - Kevin Neyt ;

Promotion facultative (140 points): Kurt Haek

## Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas en 2015

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique et ceci

pour la fin février 2015. Ils recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de pouvoir s'inscrire via le site web FMB.

## **RAPPEL:**

Les demandeurs d'une licence 2015 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2015 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**